



Championnat Romand Individuel 2018

Participation

Le Championnat Romand Individuel (CRI) est ouvert à tous les Écoliers A et Écolières A (14 et 13 ans) licencié(e)s dans un club ou une école membre de l'un des six associations cantonales romandes : Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Grade minimum : ceinture jaune.

Organisation

Le Judo-Club St-Maurice en collaboration avec l'AJJV

Date et lieu

Le 10 novembre 2018 à Aula de la Tuilerie, Avenue des Terreaux, 1890 St-Maurice

Pesées

Catégories	Poids	Horaire
Écoliers A	-40, -45, -50	De 9h00 à 9h30
Écoliers A	-55, 60, +60	De 10h15 à 10h45
Écolières A	-40, -44, -48, -52, +52	De 11h30 à 12h

Inscription

Sur place le jour du championnat, certificat FSJ et licence annuelle obligatoire. Finance d'inscription est de CHF 20.- par combattant.

Système de compétition

Lorsqu'une catégorie est composée d'un seul combattant, un regroupement, sans conséquence sur le classement, est possible sur entente des présidents cantonaux.

Lorsqu'une catégorie est composée de six combattants ou moins, le système de compétition est celui qu'une poule unique.

Lorsqu'une catégorie est composée de plus de six combattants, le système de compétition est le suivant : poule éliminatoire de trois ou quatre. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour la suite de la compétition qui se déroule sous la forme de tableau avec simple repêchage. Au premier tour du tableau les vainqueurs de poule sont obligatoirement séparés et les qualifiés de chaque poule sont répartis de chaque côté du tableau.

À la fin d'un combat, en cas de match nul, le système du « golden score », suivi si nécessaire d'une décision arbitrale, est appliqué.

Les finales sont arbitrées par trois arbitres.

Les règles de l'IJF sont appliquées. Les étranglements et les clés de bars sont toutefois interdits.

La durée des combats est de 3 minutes.

Récompenses

Dans chaque catégories une médaille d'or, une médaille d'argent et deux de bronzes récompensent les quatre premiers. En outre le titre officiel de « champion(ne) romand(e) » est décerné au vainqueur.

Assurance

Chaque combattant est responsable de sa propre assurance